

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DASCO 2 G - Divers collèges publics parisiens - Dotations (32.605 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport de Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Béranger – 3è	Maintenance du système de sécurité incendie	1.657 euros
Collège Beaumarchais - 11è	Remise en état de bras de stores	2.535 euros
Collège Fournier – 11è	Maintenance du système de sécurité incendie	3.060 euros
Collège Pilâtre de Rozier – 11è	Maintenance de l'ascenseur	1.922 euros
Collège Verlaine – 12è	Maintenance du système de sécurité incendie	1.950 euros
Collège Saint-Exupéry – 14è	Maintenance du système de sécurité incendie	2.432 euros
Collège Duhamel – 15è	Remise en état du logement de fonction de la principale	5.076 euros
Collège Ronsard – 17è	Remise en état de fonctionnement de l'ascenseur	2.140 euros
Collège Coysevox – 18è	Maintenance du système de sécurité incendie	1.351 euros
Collège Brassens – 19è	Remplacement des vases d'expansion percés en chaufferie, maintenance du système de sécurité incendie	3.516 euros
Collège Budé – 19è	Réparation de l'extracteur en laverie	4.289 euros
Collège Méliès – 19è	Remplacement de la pompe double du circuit de chauffage « logements Sud » de la sous-station 2	2.677 euros
	Total	32.605 euros

Article 2 : La dépense correspondante, soit 32.605 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO